

---

**Section SGLC-PhotoVideo - 21<sup>ème</sup> FISMY**  
**APPEL aux Photographes et aux Membres du club SGLC**

---



La Section **SGLC-PhotoVideo** participera au **21<sup>ème</sup> Festival de l'image Sous-Marine des Yvelines (21FISMY)** qui se tiendra le **samedi 25 novembre 2023** dans le **Gymnase Jean GUIMIER** 43 rue Thiers à HOUILLES.

**SGLC-PhotoVideo** est actuellement en phase de conception et réalisation d'un **montage** pour participer au **Concours des montages numériques sonorisés** qui sera projeté lors de cette soirée.

**SGLC-PhotoVideo** participera aussi au **Concours des photos exposées**.

**APPEL aux Photographes SGLC**

**Tout** membre du **SGLC** peut participer sous les couleurs du club et présenter jusqu'à **2 photos** à ce concours. Si tu es intéressé.e., consultes les modalités de participation ci-dessous et viens en discuter avec les animateurs **SGLC-PhotoVideo**

**APPEL aux Membres SGLC**

**A TOUS :** Retenez des à présent cette soirée dans vos agendas pour venir soutenir votre club et ceux des Yvelines à cette grande fête de l'image sous-marine.

Les **animateurs SGLC-PhotoVideo**.

## Article 3 du règlement **FISMY** concernant les modalités de participation au **Concours des photos exposées**

### Article 3 - Règles des concours de "photos exposées" (macro/proxi et ambiance)

- 3-1 Le but de ces concours est de permettre la plus large **participation possible des plongeurs des clubs des Yvelines** pratiquant la photographie sous-marine.
- 3-2 Chaque photographe pourra proposer un **maximum de 2 photos tirées sur "papier" au total des 2 concours** (par exemple deux macro/proxi ou bien une macro/proxi et une grand-angle ou encore deux en grand-angle). **Le nombre de photographes par club n'est pas limité.**
- 3-3 Les **photographies « mi-air mi-eau » sont acceptées**, en milieu naturel ou piscine ; il conviendra au jury d'estimer si l'image trouve sa place dans l'exposition d'un concours d'image subaquatique.
- 3-4 Les photos peuvent être en **couleur ou en noir & blanc**. Les photos seront **impérativement montées sous "passe partout" en carton contrecollé au format 30x40cm et d'épaisseur 1,5mm**. Le format de la découpe pour l'image à l'intérieur du passe-partout est libre. Une couleur claire est recommandée pour le passe-partout.
- 3-5 Les photos ne seront pas munies de crochet d'accrochage. Celui-ci sera réalisé par l'organisateur au moyen d'attaches en tissu gommé ou similaire.
- 3-6 Les candidats devront indiquer pour chaque photo imprimée :
  - **Le titre de la photo**
  - **Le nom du photographe**
  - **Le nom du club qu'il représente**

**Ces indications se feront au travers d'une fiche qui sera fournie au préalable par l'organisation et qui devra être apposée derrière chaque support.**

- 3-7 Afin de permettre la projection (si possible) des photos récompensées, les candidats autorisent, sans contrepartie financière, la projection de leurs photographies lors de la soirée du festival. Ils autorisent également, sans contrepartie financière ni limitation de durée, la publication de leurs œuvres, sans but commercial, sur le site web du fismy et autres réseaux sociaux qui pourraient être créés pour promouvoir l'évènement. Le nom des auteurs de chaque œuvre sera systématiquement mentionné lors de ces communications.
- 3-8 Les photos avec les fichiers informatiques devront être envoyées aux adresses et dates indiquées par l'organisateur. **Les photographies doivent être en haute définition 1920 pixels sur le plus grand côté** (poids compris entre 1 et 3 Mo (Méga Octets) par photographie), au **format JPEG**. Les photos doivent être fournies **sans signe distinctif ni signature apparente**.

Le nommage des fichiers jpeg sera le suivant : Club\_Prénom\_Nom\_Catégorie\_N°photo

(A titre d'exemple, pour un candidat du club AQA nommé Laurent Durand et déposant une macro et une ambiance, les fichiers seront nommés respectivement :

"AQA\_Laurent\_Durand\_Ambiance\_1" et "AQA\_Laurent\_Durand\_Macro\_2")

- 3-9 Un jury « concours Photos Exposées », réuni par le Comité d'Organisation du Festival et composé d'au moins 2 juges et au maximum 4, notera les photos et décernera :
  - **Les 3 premiers prix individuels de la meilleure photo proxi/macro**
  - **Les 3 premiers prix individuels de la meilleure photo ambiance**
  - **Le prix des 3 meilleurs clubs** sur la base d'un classement sur les 3 meilleures photos du club, celles-ci étant réalisées par au moins 2 photographes.

Pour la promulgation des résultats, ne seront cités que les 3 gagnants et clubs respectifs des deux catégories et les 3 premiers clubs. Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours photos.

- 3-10 Il y aura un **prix du public** attribué à la meilleure photo à l'issue d'un vote par bulletins remis à l'entrée de l'exposition, ainsi qu'un **prix de la mairie** remis par un représentant de la municipalité accueillant le festival.
- 3-11 La « **photo la plus BIO** » sera désignée et récompensée par les membres de la Commission Environnement et Biologie Subaquatique des Yvelines.